

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 SEPTEMBRE 2011**

(cpt11006)

L'an deux mille onze, le vingt-deux septembre, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle Ratouit en séance publique sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUMEAU, premier adjoint, par délégation du Maire Antoine CHEREAU (arrêté n°arr11232 du 15 septembre 2011).

ETAIENT PRESENTS:

R. ROY Ph. SABLEREAU E. HUMEAU V. LIMOUZIN G. MANGEMATIN S. RICHARD Th. CHENEAU C. ROBIN C. COCQUET B. BRENON G. DE BIASIO M.L. BILLON J. LEMERLE M. CHAILLOU B. NICOLLEAU O. GABORIEAU C. BAUDRY D. RONDEAU J. RIVOAL G. MICHON D. GERMAIN

POUVOIR :

M. Antoine CHEREAU a donné pouvoir à M. Emmanuel HUMEAU
Mme Nathalie TESSON a donné pouvoir à M. Thierry CHENEAU.
Mme Nicole DENIS a donné pouvoir à M. Philippe SABLEREAU.
Mme Michelle RINEAU a donné pouvoir à Mlle Roselyne ROY.
M. Joël LOMBARDI a donné pouvoir à M. Valère LIMOUZIN.
M. Bruno DURAND a donné pouvoir à Mme Josée RIVOAL.

Assistaient également à la réunion :

Madame Nathalie HERBRETEAU, directrice générale des services
Monsieur Maxime FRUCHET, directeur de cabinet
Monsieur Yohann LEFFRAY, directeur des services techniques municipaux

M. Cyril COCQUET a été élu secrétaire de séance.

Monsieur HUMEAU précise que c'est lui qui préside ce conseil municipal de rentrée. En effet, Monsieur le Maire a été appelé par le Ministère de la Santé à représenter notre pays à l'occasion d'un déplacement d'une délégation française en Chine au titre de ses fonctions au CHD et comme président de la conférence des territoires de santé. Il s'en excuse mais ce déplacement qui a pour objet de mettre sur pied une coopération franco-chinoise sur les questions de santé mentale a été décidé tardivement.

Le compte rendu du conseil municipal du 7 juillet 2011 est adopté à l'unanimité.

I – ENFANCE – JEUNESSE

1/ information sur la rentrée scolaire

Monsieur HUMEAU informe des principaux éléments suivants :

- classe maintenue à l'école élémentaire des jardins
- une fermeture de classe à l'école Saint-Jean-Baptiste (maternelle)
- un nouveau directeur à l'école maternelle des Jardins : Mr BAUDET
- 1 nouvelle directrice au collège Jules Ferry : Mme ADJADJ

Les effectifs, s'établissent en septembre à 645, en baisse de 14 par rapport à l'an dernier.

Détail des effectifs par école :

Maternelle les Jardins : 71 (+6)
Elémentaire les Jardins : 113 (+3)
Maternelle Jules Verne : 77 (-9)
Elémentaire Jules Verne : 123 (+3)
Maternelle St Jean Baptiste : 80 (-19)
Elémentaire St Jean Baptiste : 181 (+2)

Détail des effectifs entre les maternelles et les élémentaires :

Maternelles : 228 (-22)
Elémentaires : 417 (+8)

Détail des effectifs répartition public/privé

Public : 384 (+3) soit 60%

Privé : 261 (-17) soit 40%

Les effectifs dans les collèges et lycées

1 855 collégiens (+ 35)

- collège Jules Ferry : 739 élèves (+13)

- collège Villebois Mareuil : 1116 élèves (+22)

1 399 lycéens (+ 27),

- Léonard de Vinci : 895 élèves (+33),

- Lycée Jeanne d'Arc : 504 élèves (-6)]

Enseignement supérieur : 431 (+27)

2/ participation à la restauration scolaire - Agecam

Le conseil municipal ayant décidé le 4 septembre 2000 d'étendre à la restauration scolaire privée les aides aux foyers modestes appliquées au restaurant scolaire public, Monsieur HUMEAU propose de verser l'aide suivante à l'AGECAM pour l'année 2010/2011 : 874.40 euros correspondant à 939 repas pour des familles dont le quotient familial est inférieur à 400 euros (aide de 1,09 euro par repas) et 700 euros (aide de 0,72 euro par repas). Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

II – SPORT

1/ tarif de l'école de sport

Monsieur HUMEAU propose au conseil municipal de fixer le nouveau tarif d'inscription à l'école de sport pour l'année scolaire 2011-2012 à 50 €, soit une augmentation de 1 €.

Sur proposition de la commission "sports", un tarif dégressif au regard du nombre d'enfants inscrits est proposé :

pour 2 enfants : - **10 €**
pour 3 enfants : - 25 €.

Mr RONDEAU fait remarquer qu'une meilleure communication serait peut-être à faire. 22 enfants inscrits sur la commune, cela lui semble peu.

Mr LIMOUSIN répond que les associations sportives accueillent les enfants de plus en plus tôt. L'école de sport permet de mieux diriger les enfants vers les sports qui leur correspondent.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2/ vestiaires complexe Maxime Bossis : entreprises retenues

Lors de la séance du 7 juillet dernier, le conseil municipal a décidé d'étendre la délégation du conseil municipal au maire en fixant un seuil de passation des marchés à 650 000 €.

En application de la délégation accordée et suite à la réunion organisée fin juillet afin de valider les entreprises retenues pour la construction des vestiaires du complexe Maxime Bossis, Monsieur le Maire a signé les marchés de travaux.

Monsieur HUMEAU informe le conseil municipal des entreprises retenues.

PLANNING :

- les travaux ont démarré début septembre
- Ouverture début avril 2012 pour le 40^{ième} Mondial Minimes

III – CULTURE

1/ subvention au lauréat d'un concours de peinture

Dans le cadre des diverses manifestations organisées pour les 30 ans de l'association les Arts au Soleil, un concours de peinture s'est déroulé le 11 septembre dernier dans les rues de la ville.

Le lauréat de ce concours a gagné le prix de la ville et son œuvre doit illustrer la première de couverture de l'agenda municipal 2012.

Cette dépense était intégrée au budget prévu pour les diverses manifestations organisées à l'occasion des 30 ans de l'association. Ce n'est pas une dépense supplémentaire pour le budget de la ville.

Monsieur HUMEAU propose au conseil municipal d'attribuer une subvention de 300 € au lauréat : Monsieur anthony BICKERSTAFF.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

IV – FINANCES

1/ taxe sur la consommation finale d'électricité

Présentation par Mr CHENEAU

Jusqu'en 2010, la ville percevait la taxe locale d'électricité.
La taxe locale d'électricité perçue par la ville en 2010 s'élève à 63 500 €.

En 2011, la taxe sur la consommation finale d'électricité, instituée par la loi du 7 décembre 2010, s'est substituée à la taxe locale d'électricité.

L'article 23 de la loi du 7 décembre 2010 a modifié en profondeur le régime des taxes communales et départementales sur la consommation finale d'électricité, afin notamment de la mettre en conformité avec la directive 2003/96/CE du Conseil du 27 octobre 2003 restructurant le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques et de l'électricité.

A une taxe assise sur une fraction de la facture acquittée par le consommateur et fixée en pourcentage de celle-ci, a été substituée une taxe établie par rapport à un barème

- 0.75 € par mégawattheure pour toutes les consommations non professionnelles ainsi que pour les consommations professionnelles issues d'installations d'une puissance inférieure ou égale à 36 kilovoltampères
- 0.25 € par mégawattheure pour les installations d'une puissance supérieure à 36 kilovoltampères et inférieure ou égale à 250 kilovoltampères

sur lequel les collectivités auront la possibilité de déterminer un coefficient multiplicateur.

Compte tenu de la publication tardive de la loi, un dispositif transitoire a été prévu pour l'année 2011, prévoyant que le coefficient multiplicateur était égal, pour cette année, à la multiplication par 100 du taux en valeur décimal appliqué au 31 décembre 2010.

Le taux de taxe locale d'électricité s'établissant à 7% pour la ville de MONTAIGU, le coefficient multiplicateur appliqué en 2011 s'est établi à 7.

A périmètre égal, la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité) n'a pas d'incidence financière. Le taux maximum applicable pour une commune est fixé à 8.

Le Sydev qui perçoit la taxe pour le compte de la majeure partie des communes de Vendée vient de :

- le fixer à 8 pour les communes qui lui ont confié la perception de cette taxe
- l'actualiser, soit pour 2012 : 8,12.

L'incidence pour un usager domestique moyen est de 6 €/an.

Aussi, Monsieur HUMEAU propose au conseil municipal de fixer le coefficient multiplicateur de la taxe sur la consommation finale d'électricité à 8.12.

Mr RONDEAU indique que le système est extrêmement confus et qu'après discussion, son groupe préfère s'abstenir.

Mr HUMEAU répond que la taxe existe et que ce sont les modalités qui évoluent. La hausse moyenne de 6€ pour un usager domestique a pour objet la modernisation du réseau. Le rapport d'activité du Sydev est consultable.

Cette proposition est adoptée par 22 voix pour et 5 absentions

2/ fonds de concours – solidarité communautaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les programmes communaux susceptibles d'être proposés au financement de la communauté de communes "Terres de Montaigu" au titre des fonds de concours solidaires inscrits au budget de l'exercice 2011 ont été examinés lors du bureau communautaire du 11 juillet dernier.

Pour la ville de Montaigu, les programmes retenus pour ce fonds de concours sont la réserve d'eaux pluviales et les vestiaires du complexe Maxime Bossis.

Le fond de concours attribué à la ville de MONTAIGU pour l'année 2011 s'établit à 50 602 €.

Mr HUMEAU propose donc au conseil municipal

- d'accepter le versement de ce fonds de concours par la communauté de communes
- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents pour la mise en œuvre de cette décision.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

V – VOIRIE – URBANISME – TRAVAUX

1/ participation au financement du giratoire de Thalie

La communauté de communes finance à hauteur de 75% les travaux d'aménagement de giratoire desservant un équipement intercommunal. Dans le prolongement de la réalisation du giratoire de Thalie, il convient donc de verser à la communauté de communes le montant de la participation de la ville de Montaigu.

Le 11 juillet dernier, le conseil communautaire a approuvé le bilan définitif de cette opération qui s'élève à 108 038.82 € H.T., soit une participation de la ville de 27 009.71 €.

Les travaux étant désormais terminés, Monsieur HUMEAU demande donc au conseil municipal :

- d'arrêter le montant définitif de la participation
- d'autoriser le versement à la communauté de communes.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2/ transfert équipements communs lotissement Bords de Maine

Les travaux d'aménagement du lotissement Bords de Maine sont désormais achevés.

Pour mémoire, le lotissement Bords de Maine est constitué de la rue du Viaduc, rue de la Mourie et rue du Pré aux Maines.

La commission voirie-urbanisme en date du 11 juillet dernier a émis un avis favorable au transfert des espaces communs (voirie, espaces verts, chemin, éclairage public, réseau eau pluviale) dans le domaine public avec des réserves concernant la plantation des arbres et l'implantation de chicanes en bois qui seront réalisées à l'automne.

Les parcelles concernées sont :

- section AB n°553 pour 25a 32ca : voirie – chemin piétonnier
- section AB n°531 pour 1a 09ca : voirie- chemin piétonnier
- section AB n°554 pour 28a 84ca : espace vert
- section AB n°558 pour 8a 17ca : espace vert

Monsieur HUMEAU propose donc d'accepter la cession gratuite des équipements communs du lotissement Bords de Maine à la ville de Montaigu par la SARL Terres et Loges.

Mr GERMAIN indique que les travaux sont mal finis et présente quelques photos :

- chicanes avec des gravats à la base
- gazon non tondu
- plantations non réalisées

et demande que des réserves soient mises dans la délibération.

Mr HUMEAU lui fait part de son accord pour que des réserves figurent dans la délibération.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3/ autorisation de signer des conventions avec le SYDEV

Afin de réaliser des travaux d'éclairage public et permettre le versement de la participation financière au Sydev, une délibération du conseil municipal indiquant :

- l'objet de la dépense,
- le montant et l'imputation budgétaire

et autorisant Monsieur le Maire à signer une convention avec le Sydev est nécessaire.

Les travaux concernés sont :

Imputation budgétaire	Objet	Montant
20417-9003.813	Remise à niveau – entretien éclairage 2011	3 757 €
20417-9020.522	Entretien éclairage 2011- rue des Alouettes	1 847 €

M. HUMEAU propose au conseil municipal d'autoriser à signer ces conventions avec le Sydev.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

VI – AFFAIRES ECONOMIQUES

1/ foire exposition

M. le premier adjoint rappelle que depuis 2005, la municipalité a souhaité qu'une foire exposition soit organisée à Montaigu.

Devant la complexité et la technicité d'un tel événement, il a été fait appel à une société spécialisée dans l'organisation de manifestations commerciales, à savoir la société OFFSET 5, de la Mothe Achard.

Ainsi, durant 6 éditions, la foire exposition de l'automne a rassemblé de 70 à 90 exposants sur la place de l'hôtel de ville, accueillant également gratuitement quelques 4000 à 5000 visiteurs selon les années.

Cependant, même si cette manifestation a eu le grand mérite d'exister, il a été constaté qu'elle rassemblait un nombre important d'exposants extérieurs au bassin de vie (60 à 70%). De plus, il semble que la fréquentation du public soit en baisse sensible ces dernières années. Enfin, l'organisateur n'a pas fourni les efforts suffisants quant à l'animation de la foire exposition, susceptible d'attirer le public et de rendre l'événement festif.

Il a donc été annoncé à la société OFFSET 5 en début d'année que la foire d'automne ne se tiendrait pas en 2011, afin de réfléchir à une nouvelle formule mais aussi compte tenu du fait qu'à l'époque, il était impossible de savoir si les travaux de la salle des fêtes seraient commencés, empêchant ainsi la tenue de manifestations sur le site.

Le contexte « Mondial »

Parallèlement, le FCM, organisateur du Mondial minimes, ont émis le souhait d'un investissement plus important de la municipalité en 2012, compte tenu du 40^{ème} anniversaire, conformément à ce qui se produit en effet lors de chaque édition anniversaire. (cf 35^{ème} édition)

Toutefois, le FCM ne tient pas à la reconduction de la soirée de présentation des équipes au parc des remparts avec feu d'artifice. Les restrictions budgétaires nécessaires en ces temps économiquement difficiles et l'aspect aléatoire d'une telle manifestation début avril plaident en effet pour cette position.

Le FCM et la municipalité conviennent alors qu'il serait plus efficace de mieux animer le site du Mondial et ses alentours, en l'agréant par exemple d'un événement commercial rassemblant une grande partie des acteurs économiques locaux.

Une telle association entre événement sportif et foire exposition existe déjà et rencontre un grand succès, notamment au chrono des Herbiers à l'occasion duquel se tient la foire du chrono. L'idée est de profiter des 15 000 personnes qui fréquentent le stade entre le samedi et le lundi pour les attirer également autour d'une manifestation commerciale et animée.

Un nouvel événement en 2012 ?

L'événement devrait alors répondre à quelques principes simples :

- Une organisation à partir de bénévoles, sous l'égide d'un comité de foire
- Un site proche du stade pour profiter du passage
- Des tarifs de location d'espaces accessibles et particulièrement attractifs pour les entreprises du

bassin de vie de Montaigu

- Une implication mixte Municipalité-Mondial
- La rentabilité financière de l'événement ou du moins son équilibre financier

Organiser un tel événement en 2012 serait symbolique car cela correspondrait à l'anniversaire du Mondial minimes. En cas de succès, l'événement pourrait être reconduit les années suivantes.

De plus, il se trouve que le Printemps du Livre, lui aussi délocalisé près du théâtre de Thalie en raison des travaux de la salle des fêtes et de l'îlot du château, se tiendra le week end précédent le Mondial. Une mutualisation du chapiteau pourrait être réalisée sans difficultés avec une répartition des frais entre les deux événements.

Où en sommes nous ?

Le Mondial se déclare très intéressé et des calculs de rentabilité ont déjà été effectués. Des bénévoles sont prêts à s'engager dans une nouvelle foire « la foire du Mondial ».

La décision n'est toutefois pas prise compte tenu de la proximité de la foire de 13 Septiers, mais une réunion prochaine sera organisée entre tous les acteurs.

Avant toute décision, un courrier sera envoyé aux entreprises du secteur pour connaître leur intérêt. La commission municipale économie et communication sera tenue informée, ainsi que le conseil municipal.

Mr RONDEAU indique que tout ce qui est dit est louable mais il faut préserver les boutiques de centre-ville.

Mr HUMEAU lui répond que sur ce point, la majorité le suit sans difficulté mais fait remarquer que la rue Clémenceau a bien changé depuis quelques années. Il indique qu'il faut se méfier des rumeurs. Selon lui, la majorité des rumeurs sont infondées. Il y a des transitions mais le commerce est une liberté.

D. RONDEAU répond que des enseignes manqueront.

E. HUMEAU indique que la municipalité s'en préoccupe.

VII – PERSONNEL

1/ mise à jour du tableau des effectifs suite à un avancement de grade

AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur HUMEAU propose de mettre à jour le tableau des effectifs comme suit, afin de nommer sur son nouveau grade, un agent ayant réussi un concours de la filière administrative, à compter du 1er novembre 2011.

	Suppression de poste
Création de Poste	
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe TC	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe TC

Il s'agit de Hélène DUGAST qui assure le secrétariat des services techniques.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

VIII – QUESTIONS DIVERSES

Mme RIVOAL indique qu'elle a appris la présence d'Amis Parcours dans le Pavillon des Nourrices alors qu'il n'y a eu aucune information en conseil municipal. Mr SABLERAU indique qu'il y a effectivement une convention d'occupation des locaux signée avec cette association, les locaux ne lui étant pas affectés de manière exclusive. Ce point a été évoqué en commission.

Mme RIVOAL interroge sur le l'îlot du château.

Mr HUMEAU indique que ce point sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Mr HUMEAU fait part du succès de Thalie.

Mr RONDEAU fait remarquer qu'au niveau des tarifs pour les spectacles scolaires, avec bonheur, ses remarques ont été entendues.

E. HUMEAU se félicite de ce nouvel équipement.